

La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

NRP Octobre 2017, n°38



DOSSIER

« Cybertechnologie en Algérie: c'est quoi ? »

Economie

L'Algérie peine à amorcer son virage numérique Les entreprises nationales à la traîne

Naima Benouaret

Société

Langue arabe : Influence des réseaux sociaux sur le langage de la jeunesse

Mourad A

Droit

Retrait par internet des expéditions ordinaires de jugements et décisions de la justice : 281 000 documents prêts depuis 2015

Hamid Mecheri

Mémoire

De rares photos de la joie des algériens le 5 juillet 1962

HAMDI Baala

مختارات الصحافة
التيقة الحديثة

Sommaire

N° 38, Octobre 2017

Dossier

« Cybertechnologie en Algérie: c'est quoi ? »

La transformation numérique en Algérie est une «urgence nationale» pour Nabni, *Nes-Ali Mehmed*, p.4

Sofiane CHAFAI, Directeur Conseil et Expert de la société Intervalle Technologies déclare : «La Numérisation doit s'appuyer sur un axe cyber sécurité», p.5

Médias et cybertechnologie en Algérie : les Chinois à la rescousse, p.5

Les autorités ont acquis un système d'espionnage d'internet en Algérie, *Sofiane Ayache*, p.6

E-commerce : c'est quoi ? Et où en est l'Algérie ?, *Mohamed Aniss AMRAH*, p.6

La carte d'identité numérique permettra de moderniser les services publics en Algérie, *FARID Farah*, p.7

Economie

L'Algérie peine à amorcer son virage numérique Les entreprises nationales à la traîne, *Naima Benouaret*, p.8

«Quelle politique de l'emploi pour l'Algérie, face à la quatrième révolution technologique mondiale 2017/2020/2030 ?», *Ali Akika*, p.8-9

Société

Naqî houmtak, le bel exemple des jeunes, *M. Tchoubane*, p.10

Langue arabe : Influence des réseaux sociaux sur le langage de la jeunesse, *Mourad A.*, p.11

Droit

Retrait par internet des expéditions ordinaires de jugements et décisions de la justice : 281 000 documents prêts depuis 2015, *Hamid Mecheri*, p.12

«L'Algérie n'a toujours pas de loi sur les réfugiés» Mohamed Saïb Musette. Directeur de recherche au Cread, spécialiste des questions migratoires, *Mustapha Benfodil*, p.12-13

Mémoire

MILA : Vers la restauration du moulin historique de Sennaoua, p.14

De rares photos de la joie des algériens le 5 juillet 1962, *HAMDI Baala*, p.16

Evenements

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran



cdesoran@yahoo.fr

Avis de naissance :

Le cdes a le plaisir de vous informer de la parution du N° 1 de la NRP en Arabe

مركز التوثيق الاقتصادي والاجتماعي يعلمكم انه تم اصدار العدد الاول من مختارات الصحف باللغة العربية

Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB

Halima SOUSSI, Sid Ahmed ABED, Amine BAGHDADI, Laid Nasro OUEZAR, Sofiane BELKACEM

« Cybertechnologie en Algérie:

c'est quoi ? »»»

Editorial



Il y a vingt ans, tout ce qui est technologie était réservé au domaine militaire, par rapport à l'accès utilitaire.

Vivant, comme nous le faisons aujourd'hui, dans un monde gouverné par la cybertechnologie, il nous faut trouver des moyens de rendre la mondialisation plus avantageuse pour la majorité de l'humanité. D'ailleurs c'est le vrai problème qui se pose en Algérie : rendre la vie plus simple et plus facile à gérer. Il s'agit d'inscrire les nouvelles technologies dans l'école primaire, le collège, le cursus universitaire et les administrations, car les nouvelles technologies deviennent une nouvelle langue. Il s'agira également de doter les universités, écoles et instituts et même le domaine public d'équipements et de plateformes d'apprentissage virtuels afin d'égaliser l'accès à ces outils à toutes les catégories de la population et d'engranger des gains de productivité.

Afin de promouvoir la cybertechnologie en Algérie, il faut d'abord mettre en place une plateforme juridique, ce qui a été affirmé par des spécialistes en droit des TICs : «la révolution numérique en Algérie est d'abord juridique avant d'être technique ». Pour faire face aux cybercrimes, il faut d'abord renforcer l'infrastructure de cybersécurité pour garantir une meilleure sécurité aux utilisateurs ou consommateurs des TICs.

La chute du prix de pétrole a entraîné une crise financière en Algérie qui oblige à passer rapidement au processus de diversification économique, comme le tourisme, l'agriculture... Et les TICs peuvent présenter des perspectives prometteuses dans le domaine numérique pour aider l'économie algérienne à se libérer de sa dépendance aux hydrocarbures.

Mais pour donner une vie à tout ce qui relève des TICs, c'est bien une volonté politique qui doit s'impliquer dans le développement numérique et revoir sa stratégie d'engagement dans la transformation numérique : une action qui permet d'avoir une vision claire et d'imaginer une véritable stratégie globale qui chapeaute toutes les actions et coordonne les différents projets dans le domaine numérique.

Omar AOUAB

La transformation numérique en Algérie est une «urgence nationale» pour Nabni

Nes-Ali Mehmed

Le succès de la 3G, qui a réussi à capter environ 8,5 millions d'abonnés après environ une année de son lancement, cache mal le retard numérique de l'Algérie. Le faible taux de pénétration de l'Internet ADSL, mais surtout la timide adoption des e-services dans les différentes branches économiques et de l'administration interpellent Nabni. Le think-tank algérien plaide pour une transformation numérique au titre d'«une urgence nationale». Le collectif citoyen N.A.B.N.I (Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées) a publié de nouvelles propositions de réformes concernant le secteur des TIC. Dans une feuille de route de trois années, intitulée «D.I.G.I.T Algérie», le think-tank dresse un constat peu réjouissant de l'évolution du numérique en Algérie qui accuse un lourd retard. Nabni prône un ensemble de mesures pour enclencher une «transformation numérique» qu'il classe au titre d'«urgence nationale», un «impératif pour une mue vers une économie moderne». Nabni ne plaide pas pour une simple «construction d'infrastructure de réseaux et d'équipements». Il mise sur un projet de numérisation beaucoup plus ambitieux, avec pour but d'aboutir à un véritable écosystème des TIC en Algérie. Ce laboratoire d'idées s'est effectivement fixé pour objectif de «bâtir les fondements nécessaires à l'essor du numérique» en Algérie, et de développer une «filière industrielle des nouvelles technologies». Pour ce faire, Nabni a concentré l'énoncé des réformes proposés dans cinq axes, touchant au : «Développement des usages», à l'Innovation, à la Gouvernance du secteur des TIC, à ses infrastructures, sans omettre les Talents (D.I.G.I.T).

L'Algérie aura-t-elle enfin son écosystème TIC ?

Le collectif Nabni revient dans ses propositions sur l'inévitable question du paiement en ligne. Malgré la volonté exprimée par la ministre des PTIC, Houda-Imane Ferouan, de contourner le e-paiement par le paiement par mobile, Nabni appelle à instaurer d'abord un cadre réglementaire permettant le développement de ce genre de services numériques.

Si les membres de Nabni reconnaissent la responsabilité et le rôle du secteur privé dans le développement de la branche e-commerce, ils insistent sur la nécessité du cadre réglementaire

«clarifiant les rôles et les responsabilités des banques, des opérateurs et des intermédiaires pour instaurer la confiance et favoriser l'essor de cette technologie». Ingrédient incontournable de cette transformation numérique, les structures d'encadrement et d'accélération de talents manquent à l'appel. «De nombreuses start-ups émergent mais peinent à décoller par manque de structures d'encadrement et d'accélération», déplore le think-tank. Celui-ci estime que le ministère des PTIC devrait instituer un programme national de financement et de coaching, dont pourraient profiter ces mêmes PME.



Une initiative à laquelle pourraient prendre part les «grands acteurs du secteur des TIC», notamment les opérateurs télécoms, les groupes industriels algériens et les acteurs internationaux, sans omettre les dispositifs de soutiens à l'emploi.

Dans son volet sur la «Gouvernance» du secteur numérique de son rapport, Nabni a appelé l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) ainsi que le MPTIC à l'ouverture de la téléphonie fixe à la concurrence. Une ouverture qui devrait accélérer le développement des réseaux haut débit, estime Nabni, qui déplore que la question soit maintes fois évoquée sans jamais se concrétiser.

A ce sujet, le collectif pointe également du doigt la confusion qui règne dans le rôle et les responsabilités du trio : ARPT, MPTIC et Conseil de la concurrence.

Le défi de la formation

Nabni ne manque pas non plus de souligner l'importance d'Algérie

Télécom (AT) dans le développement du réseau Internet.

L'opérateur historique, qui détient la plus grande infrastructure télécom et Internet du pays, doit être renforcé à même de poursuivre son déploiement auprès des 8 ou 9 millions de logements et entreprises, estiment les membres experts de ce collectif.

Dans sa feuille de route «D.I.G.I.T Algérie», le think-tank Nabni suggère le renforcement d'AT sur trois volets, touchant à la proximité client, l'efficacité opérationnelle et surtout la «modernisation de son mode de management avec de nouveaux talents internes ou externes à l'entreprise».

A propos des talents, Nabni aborde aussi la formation. Le think-tank prône une fois de plus la création d'écoles dédiées aux TIC et au numérique, mais surtout d'inscrire les nouvelles technologies et de les vulgariser auprès des enfants. «Les nouvelles technologies deviennent une nouvelle langue, certains enfants sont exposés aux NTIC avant d'y être exposés dans le cadre de leur formation scolaire», estime Nabni dans sa feuille de route.

Il s'agira aussi de doter les universités, les grandes écoles et les instituts en équipements et formations TIC adéquates, notamment les plateformes d'apprentissage virtuelles (MOOC). De quoi «généraliser l'accès à ces outils à toutes les catégories de population», explique Nabni. Un «gros» chantier que les autorités ne sauraient mettre en œuvre sans la mise en place d'une unité de pilotage du plan digital de l'Algérie.

LE DROIT DE SAVOIR. LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

19 Mars 2016

Sofiane CHAFAI, Directeur Conseil et Expert de la société Intervalle Technologies déclare :

«La Numérisation doit s'appuyer sur un axe cyber sécurité»

SecurityDay Dakar sont deux journées qui ont pour objectif d'échanger et de partager les expériences de la cybercriminalité en Afrique. Créée en 2012, c'est sa quatrième version cette année. Le SecurityDay Dakar est structuré en deux parties. Un espace d'exposition d'entreprise de cybersécurité et un forum avec des conférences pendant les deux journées sur tous [...]

IT Mag : Intervalle Technologies est une entreprise spécialisée dans la sécurité informatique. Quelles sont les particularités de votre entreprise ?

Sofiane Chafai : Intervalle Technologies est une société de services informatique fournissant des prestations de conseil, d'audit de formation dans le domaine de la cybersécurité. Intervalle Technologies a tissé des partenariats avec des organismes et éditeurs internationaux pour fournir une expertise pointue afin d'accompagner les clients dans leur programme de transformation numérique, mise en place de systèmes de management de la sécurité, mise en conformité par rapport à des réglementations locales ou à des normes internationales

IT Mag : Vous nous parlez d'audit, conseil, réponse à incident mais aussi de formation. Comme vous le savez, en Algérie, il n'existe pas de certification pour des entreprises comme vous. D'après vous,

comment reconnaître une bonne d'une moins bonne entreprise ?

Sofiane Chafai : Vous touchez du doigt un point très important qui malheureusement nous fait cruellement défaut en Algérie où il n'existe malheureusement pas de processus d'accréditation de sociétés de services comme la notre (Sécurité informatique NDLR). En effet, il est important de disposer d'un mécanisme pouvant attester d'un savoir faire, d'une expertise d'une entreprise fournissant un service de conseil, d'audit, ou intégrant une technologie. Il est également important de pouvoir disposer d'un mécanisme d'habilitation pour réaliser des missions dans des secteurs sensibles où la criticité des informations reste primordiale. Le maintien d'un savoir faire ou d'une expertise au sein d'une entreprise requiert de la ressource humaine et matérielle qui coûte cher à l'entreprise. S'inscrire dans ce processus vertueux de maintien de certification et d'accréditation auprès des organismes internationaux suppose de la formation continue, la participation à des congrès et séminaires internationaux, le passage de certification, contracter des assurances, investir de l'argent et du temps. Le client ne voit souvent pas ces aspects. Pouvoir afficher dans ses supports de communication des logos d'éditeurs de solution technologies, de méthodologies sur l'état de l'art suppose des investissements que devrait

consentir tout professionnel soucieux de fournir un service de qualité. Pour revenir à votre question, nous restons aujourd'hui pénalisés par l'absence de ce processus de certification nécessaire qui aiderait les entreprises à avoir une idée beaucoup plus objective sur les capacités techniques d'un fournisseur.

IT Mag : Vous parlez de sécurité des systèmes d'information. Est-ce que vous êtes lié à un centre certifié d'alerte et de réaction aux attaques informatiques dit CERT, en anglais Computer Emergency Response Team qui n'existe pas en Algérie ou bien disposez-vous d'un CERT au sein de votre entreprise ?

Sofiane Chafai : De part notre activité professionnelle, nous sommes tenus de maintenir un niveau élevé de veille par rapport aux alertes et aux menaces cyber, nous sommes en interne abonnés à des sites d'alerte de nos partenaires et d'organismes internationaux avec qui nous sommes accrédités. Nous ne manquons d'ailleurs pas de répercuter ces alertes à nos clients...



12 Juin 2017

Médias et cybertechnologie en Algérie : les Chinois à la rescousse

L'ambassadeur de Chine en Algérie, Yang Yuanguy, a exprimé, hier, la disponibilité de son pays à développer davantage avec l'Algérie les partenariats dans le domaine des médias qui offre, grâce aux cybertechnologies, des opportunités d'échange d'expériences, a indiqué un communiqué du ministère de la Communication.

Lors de l'audience que lui a accordée le ministre de la Communication, Djamel Kaouane, le diplomate chinois a souligné la possibilité d'aller «beaucoup plus vite» que dans les autres secteurs. A ce titre, de

nombreux domaines ont été cités, notamment la formation, le développement des équipements, la numérisation, l'échange de programmes, le déploiement médiatique en Chine et en Algérie, précise le communiqué.

De son côté, Djamel Kaouane qui s'est réjoui de cette «grande disponibilité» de la Chine envers l'Algérie, a insisté sur la nécessité de renforcer les échanges et la coopération en matière de formation des journalistes et des professionnels des médias relevant, par ailleurs, que sur ce chapitre le volet relatif «à l'initiation linguistique

au chinois ne devrait pas être en reste», puisque elle constitue «une véritable passerelle pour une meilleure compréhension entre nos deux peuples».

L'entretien a également porté sur «l'excellence» des relations entre la Chine et l'Algérie et permis de mettre en avant les acquis du partenariat stratégique global qui unit les deux pays...



14 Juin 2017

Les autorités

ont acquis un système d'espionnage d'internet en Algérie

Sofiane Ayache

L'Algérie s'est payé un nouvel outil de cyber-surveillance de la toile auprès d'un groupe de défense britannique.

Avec la police dans la rue, les limiers de la contre-subversion sur la toile, les autorités dorment sur leurs deux oreilles. Le joujou de technologie que s'est payé l'Algérie fait dans la pêche au chalut captant les données numériques à une échelle industrielle.

Si l'on en croit, en effet, les révélations faites par BBC Arabic et le journal danois Dagbladet dans une enquête publiée hier, l'entreprise danoise ETI a doté l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, les monarchies du Golfe comme l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, le Qatar, le sultanat d'Oman, d'outils puissants qui auraient été utilisés «pour espionner des millions de personnes et contrecarrer tout signe de dissidence» grâce au logiciel de baptisé «Evident». Ce dernier «a permis aux gouvernements de surveiller en masse les communications de leurs citoyens».

Ce n'est pas Big Brother, mais ça y ressemble fortement. Un ancien employé d'ETI, interrogé par la BBC, a révélé que «Evident» permet «d'intercepter tout trafic Internet», «localiser des personnes sur la base des données cellulaires» et «suivre les gens». Ce système d'espionnage et de «décryptage», dit-il, est «très avancé en matière de reconnaissance vocale».

Il est vrai que la sécurité numérique et la lutte contre les cyber-menaces sont un enjeu stratégique pour le XXI^e siècle, mais cela dépend à quelle fin cette technologie de flicage à tout va est utilisée. En Afrique du Nord et dans les pouvoirs autoritaires, le contrôle du flux d'information sur la toile est devenue une préoccupation majeure pour le maintien des pouvoirs en place et le contrôle des activistes.



15 Juin 2017

NRP, Octobre 2017, n°38

E-commerce : c'est quoi ? Et où en est l'Algérie ?

Le commerce électronique c'est quoi ?

Le e-commerce comme on l'appelle plus communément, consiste à échanger des biens, des services, de la valeur en général, par l'intermédiaire des réseaux informatiques, principalement internet. Les terminaux (supports) utilisés sont multiples, nous pouvons citer à titre d'exemple : la téléphonie mobile depuis l'avènement du smartphone, les tablettes (iPad, Android), les Smart TV etc... Le commerce électronique couvre trois aspects différents qui sont :
 · L'information sur le produit.
 · La prise de commande (achat).
 · La fidélisation. Le principe est relativement simple, l'utilisateur passe commande via un site internet spécialisé (un réseau en général) et se fait livrer par son fournisseur via différents moyens (entreprises de livraison, courrier, etc...). Le paiement peut être effectué avant ou après la livraison selon le fournisseur.



Quelle est la valeur du e-commerce dans le monde ?

Le marché du e-commerce a été estimé à 2050 milliard de \$ pour l'année 2016, selon eMarketer, un chiffre astronomique qui démontre bien la force de ce segment dans le monde. Toujours selon la même source, le commerce électronique devrait dépasser les 3500 milliards de \$ d'ici 2019. (À savoir que ces chiffres ne concernent que les transactions de fournisseur à consommateur : BtoC). En France, l'e-commerce toucherait les 71 milliards d'€ en 2016 (selon BFMbusiness) soit environ 40% du PIB Algérien en 2015. Chez notre voisin Marocain le marché du e-commerce avoisinait les 2,2 milliard de \$ en 2015 (selon le centre monétaire interbancaire : CMI). Enfin aux USA les chiffres sont à leur image c'est-à-dire hors normes, les estimations prédisent environ 548 milliards de \$ avant 2019.

Quels moyens sont mis à la disposition du consommateur ?

Le paiement électronique a fait officiellement ses débuts le 04 Octobre dernier, tandis que de son côté Algérie poste vient tout juste de lancer son propre service de paiement électronique. Le procédé est relativement simple, le consommateur devra se rapprocher de sa banque ou à présent de la poste afin de demander une carte interbancaire ou CIB. Un code lui sera fourni qui lui permettra Rédigé par : Mohamed Aniss AMRAH de valider

sa commande auprès de son fournisseur. Autre détail important avant de transmettre vos coordonnées bancaires, assurez-vous que le fournisseur utilise une page cryptée en HTTPS, et non pas HTTP comme c'est le cas habituellement. La différence entre les deux est simple mais

extrêmement importante, les pages en HTTPS utilisent un protocole de navigation sécurisée et spécialement développé pour vous protéger quand vous faites vos achats en ligne. Vous pouvez vérifier cette information et regardant sur votre navigateur internet, en haut à gauche de votre barre d'adresse doit être spécifié le type de cryptage. D'autres moyens de paiement sont mis à la disposition du consommateur, tel que PayPal par exemple. Ce genre de services permet à l'internaute de ne pas transmettre ses vrais coordonnées bancaires au fournisseur. Il suffit juste de créer un compte sur le site de PayPal, et le créditer via votre compte et le tour est joué.

Un vide juridique qui tarde à être comblé

En marge de la cérémonie d'oblitération de deux timbres-poste consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique qui s'est tenue en septembre dernier, madame la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Iman Houda Feraoun, a déclaré, que le projet de loi relatif au e-commerce sera soumis au gouvernement avant la fin de l'année. Le projet de loi ayant pour but de régir les opérations de commerce électronique. Ce texte a été présenté à tous les secteurs concernés par le e-commerce afin qu'il soit enrichi, a-t-elle précisé...

Mohamed Aniss AMRAH

16 Décembre

2016

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
 QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

La carte d'identité numérique permettra de moderniser les services publics en Algérie

FARID Farah

Aujourd'hui, partout dans le monde, les titres d'identité numériques à carte à puce se déploient massivement. Des pays comme la Malaisie, la Russie, la France, la Pologne, le Brésil, et l'Inde ont déjà remplacé les cartes d'identité classiques de leurs citoyens par des cartes d'identité numériques connues sous le nom technologique « eID ».

Selon le « Rapport mondial de l'industrie nationale de la carte d'identité électronique », édition de 2014, publié par AcuityMarket Intelligence, plus de 3,5 milliards d'identités électroniques nationales à

organisme, de la base des données numériques relatives à l'identité nationale et l'attribution à chaque citoyen d'un numéro d'identification national unique à 18 chiffres ont accéléré l'opération de la numérisation de la carte d'identité nationale.

Quelle utilité ?

Ainsi, le numérique débarquera l'année prochaine dans la vie administrative quotidienne des algériens. A quoi doivent-ils s'attendre ? Ayant le format d'une carte de paiement électronique, la carte eID biométrique englobe des

mémoire RAM, d'une mémoire EEPROM destinée au stockage des applications annexes et éventuellement d'une mémoire Flash. Les données personnelles utiles à l'identification du détenteur sont donc séparées, généralement par un pare-feu, de celles liées aux applications annexes (accès aux universités, aux services administratifs et bancaires, transactions électroniques). L'eID intervient à chaque fois que l'identification du citoyen est nécessaire. En clair, à chaque requête d'authentification enregistrée par le microprocesseur qui émane généralement d'un lecteur biométrique, la carte renvoie l'identité et toutes les informations concernant les applications annexes à un système de sécurité qui gère la base de données des identités numériques.

Un débat pour aider à comprendre les enjeux

Les applications annexes sont d'une importance vitale pour réussir le saut numérique de l'Algérie. L'eID peut contenir une ou plusieurs applications multidimensionnelles, selon la taille de l'espace mémoire de la carte à puce. Par exemple, cette carte peut servir de relais entre des organismes des services publics et les identités numériques des personnes. En clair, les données biométriques peuvent créer un lien entre les numéros de vérification bancaire d'un client et son identité, et ce lors d'un paiement électronique ou une opération financière quelconque nécessitant une identification de l'utilisateur. D'autres applications pourront également avoir la possibilité d'utiliser l'authentification biométrique pour les besoins de contrôle d'accès que ce soit pour la sécurisation des services liés à la téléphonie mobile, au transport public, à la santé ou aux divertissements....



puce ont été émises par 95 pays. En Algérie, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales a annoncé, la semaine dernière, que la première eID biométrique sera livrée au début du mois de janvier prochain. Les demandeurs non détenteurs de passeports biométriques, se présenteront aux sièges des APC pour procéder au prélèvement des données personnelles et biométriques, (empreintes digitales encryptées, nom, adresse résidentielle, sexe, état civil, numéro d'identité et photographie d'identité). Les eID seront délivrées automatiquement aux personnes qui disposent déjà de passeports biométriques. C'est l'opération de digitalisation la plus importante de l'histoire numérique du pays. Selon des déclarations à la presse du directeur de la modernisation, de la documentation et des archives au ministère de l'Intérieur, Abderrazak Henni, cette carte sera intelligente et pourvue de plusieurs usages aussi bien dans le monde réel que numérique. La création, par cet

circuits électroniques appartenant à la même famille que ceux utilisés dans les cartes SIM commercialisées par les opérateurs de la téléphonie mobile. La carte d'identité numérique contient un espace mémoire découpé en plusieurs secteurs dans lesquels les données peuvent être stockées afin de garantir un niveau de sécurité acceptable et élargir l'utilisation de l'eID à des applications annexes. Pour cela, elle devrait contenir un espace mémoire consistant pour répondre aux besoins de toutes les applications et pouvoir identifier le titulaire de la carte et les certificats numériques. Une capacité minimum de 80 Ko est donc plus que nécessaire. Les informations d'identité traditionnelles sont imprimées à la surface du support en PVC (polychlorure de vinyle). Le cœur de la carte à puce insérée est constitué d'un microprocesseur, d'une mémoire ROM utilisée principalement pour la technologie de clé publique (PKI) de la signature électronique et le cryptage, d'une



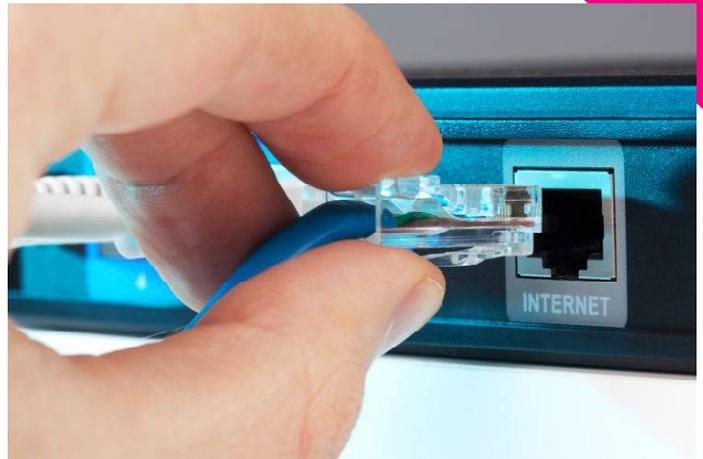
14 Novembre 2015

L'Algérie peine à amorcer son virage numérique

Les entreprises nationales à la traîne

Avec à peine 15% d'entreprises connectées à internet, moins de 8% qui sont dotées de leur propre site-web, (données publiques de 2014), notre économie, à l'inverse de ses voisines immédiates (Maroc et Tunisie) et tant d'autres du monde arabe ou d'ailleurs, n'est pas près de devenir moins étanche au monde du numérique.

Nous ne sommes pas en retard, nous sommes en décalage de phase», ce constat de Hakim Cherfaoui, responsable de la commission TIC au Forum des chefs d'entreprises (FCE), s'applique merveilleusement à la filière sidérurgique : «Le groupe Imetal, propriétaire de Sider El Hadjar, ne dispose toujours pas de son propre site internet. Un manque de visibilité numérique aveuglant qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences sur certaines activités sensibles. La sécurité de l'information semble être le dernier souci de ses dirigeants, qui utilisent des comptes Gmail pour communiquer et partager les courriers électroniques et les décisions, à caractère hautement sensible et stratégique, avec tous les risques de piratage que cela sous-entend. [...] A leurs yeux, le cas du géant de l'industrie sidérurgique, à l'instar de beaucoup d'autres, incarne, parfaitement, la peur du changement, d'oser le bond vers le développement numérique, dont nos décideurs semblent être incapables de se libérer. [...] En effet, «la transformation numérique des entreprises - digitalisation - offre de nouvelles opportunités de création de valeurs. Actuellement, les entreprises tirent leur performance de la combinaison de trois facteurs : l'automatisation des processus de production induite par la fabrication assistée par ordinateur, la dématérialisation par l'usage de logiciels et la réorganisation des schémas d'intermédiation à travers l'instantanéité des échanges sur les réseaux, et pour les plus performantes, les objets connectés...», souligne Nadia Chettab, professeur de



sciences économiques à l'université Badji Mokhtar de Annaba. [...] Et la consultante dans le domaine de la grande industrie, dont l'expertise est sollicitée par nombre d'organismes publics et institutions, en Algérie et à l'étranger, d'insister sur le besoin urgent de trouver comment transformer le choc négatif de la conjoncture actuelle en choc positif et orienter les politiques économiques publiques vers une réindustrialisation, tout en tenant compte des grandes mutations technologiques et numériques en cours, en tirant le meilleur parti des chaînes de valeur mondiales, sans se laisser enfermer dans des modèles de développement introvertis qui ont montré toutes leurs limites. «C'est par le croisement des compétences et dans le travail collaboratif que peut se construire le futur de l'industrie algérienne», estime-t-elle.

Naima Benouaret
14 Octobre 2017

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

« Quelle politique de l'emploi pour l'Algérie, face à la quatrième révolution technologique mondiale

2017/2020/2030 ? »

[...] Le rapport préliminaire du Fonds monétaire international (FMI) du 19 avril 2017 sur les perspectives économiques mondiales est négatif pour l'Algérie, comme conséquence directe du ralentissement économique, en 2016, la croissance du PIB réel a été très solide, à 4,2%, mais la situation devrait fortement se dégrader. [...] le solde extérieur courant de l'Algérie devrait sensiblement se réduire en 2017 et 2018. Déficitaire à hauteur de 16,4% du PIB en 2016, ce solde extérieur devrait se réduire à 12,3% cette année. En 2018, le déficit devrait encore se résorber à 10,2%, mais resterait néanmoins équivalent à un peu plus de 15 milliards de dollars, avec deux hypothèses, de la réduction du déficit extérieur, une réduction drastique des importations et une légère

remontée relative des cours des hydrocarbures. [...] L'inflation accélère la concentration excessive du revenu national au profit d'une minorité rentière au détriment des profits productifs et des revenus fixes avec la détérioration du pouvoir d'achat de la majorité. Pour se prémunir contre cette dépréciation qui engendre inéluctablement l'inflation, et donc la détérioration du dinar algérien, l'Algérien ne place pas seulement ses actifs dans le foncier, l'immobilier ou l'or, mais une partie de l'épargne est placée dans les devises. C'est un choix de sécurité dans un pays où l'évolution des prix pétroliers est décisive. Sans les subventions, mal ciblées et mal gérées, le plus pauvre bénéficiant autant que le riche, et facilitant le

trafic aux frontières, l'Algérie étant un des plus gros importateurs au monde de céréales, grâce aux hydrocarbures, le taux d'inflation serait beaucoup plus élevé que le taux officiel. La perception de l'inflation est différente d'un ménage qui perçoit le SNMG environ 200 euros consacrant plus de 70% de son revenu aux produits de première nécessité que celui qui perçoit 10 000 euros ou plus net par mois.

3.-Population-emploi et chômage

Le fondement de toute politique socio-économique est de satisfaire les besoins d'une population et constitue le facteur clef. La population algérienne connaît un accroissement constant passant de 12,6 millions d'habitants en 1966 à

41,2 millions au 01 janvier 2017 et atteindra 50 millions horizon 2030. En 2016, la population active a atteint les 12,117 millions de personnes sachant que la population active est l'ensemble des personnes en âge de travailler et disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient en chômage. Le salariat constitue la forme d'emploi dominante et touche en moyenne sept occupés sur dix (69,7%). Cette part reste nettement plus importante auprès des femmes, puisqu'elle atteint 77,5% contre 68,0% auprès des hommes. Nous assistons à une quasi-stagnation du volume de l'auto emploi (les employeurs et les indépendants) par rapport à la même période 2015, un recul du volume des salariés

public (62,1% de l'emploi féminin total). [...] Le taux de chômage auprès des personnes sans qualification a connu une régression puisqu'il a baissé de 8,3% à 7,7% entre avril et septembre 2016. Quant à celui des diplômés universitaires, il s'est établi de 13,2% à 17,7%. La population définie comme celle qui se situe dans le «halo du chômage a atteint, en septembre 2016, un volume de 797 000 personnes et les femmes en constituent 54,6%. Les moins de 30 ans constituent 51,8% de cette population, alors que 76,8% sont âgés de moins de 40 ans. Cette population est caractérisée par son faible niveau d'instruction ; 68,8% n'ont aucun diplôme, alors que 61,3% n'ont pas dépassé le cycle des études moyennes. La part des chômeurs qui

Concernant l'aspect macro-économique global analysé précédemment, il existe une loi universelle : le taux d'emploi est fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité relevant d'entreprises compétitives à valeur ajoutée. L'on ne crée pas des emplois par décret, la solution de facilité étant la création d'emplois dans l'administration. Le taux de chômage officiel est fortement biaisé incluant les sureffectifs tant de administrations que des entreprises publiques, des emplois temporaires fictifs (5 mois non créateur de valeur ajoutée comme par exemple pour faire et refaire des trottoirs) et les emplois dans la sphère informelle. Paradoxalement du fait de l'allocation sectorielle d'investissement via la dépense publique, fortement biaisée privilégiant les emplois à très faibles qualification comme le BTPH (70% de la dépense publique), les diplômés ont plus de chance d'être chômeurs expliquant le faible taux de croissance et de productivité. Il faudra créer entre 300.000/400.000 postes de travail par an entre 2017/2020, qui s'ajoute au taux actuel du chômage, sous estimée, du fait de la pression démographique, de l'entrée sur le marché du travail de la population féminine sous estimée dans les statistiques, afin de résoudre le lancinant problème du chômage et deviendront les 2 million d'étudiants sortis des universités entre 2018/2020 ?

D'une manière générale, le constat est que certains responsables vivent encore l'ère matérielle des années 1970, pouvant conduire le pays droit au mur sans vision stratégique s'adaptant au nouveau monde. Par ailleurs, les organismes chargés de l'investissement et l'emploi agrément un maximum de projets avec de nombreux avantages financiers et fiscaux. Or, il convient de se demander si ces projets s'insèrent dans une vision globale du développement du pays, s'ils concernent des segments porteurs de croissance durable ou ne s'assimilent-ils pas à un replâtrage ? L'Algérie selon les observateurs internationaux a toutes les potentialités, sous réserves de profondes réformes, pour asseoir une économie diversifiée garante de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine.

Abderrahmane Mebtoul



19 Avril 2017

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI DU GOUVERNEMENT



Louvis

permanents, une progression significative des salariés non permanents. La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir que le secteur des services marchands et non marchands absorbe 61% de la main d'œuvre totale, suivi par le BTP (17,5%), l'industrie (13,5%) et enfin l'agriculture (8%). La ventilation selon le secteur juridique fait ressortir que le secteur privé absorbe 59,8% de l'emploi total, avec un volume de 6 490 000, soit une augmentation de 158 000 par rapport à avril 2016. D'importantes disparités sont observées selon le sexe ; l'emploi féminin se concentre essentiellement dans le secteur

accepte des emplois inférieurs à leurs aptitudes professionnelles est de 71,6%, ne correspondant pas à leur profil pour 68,4%, des emplois pénibles pour 28,7% et des emplois mal rémunérés pour 73,1%. Récemment, le rapport préliminaire du Fonds monétaire international (FMI) du 19 avril 2017 sur les perspectives économiques mondiales est négatif pour l'Algérie, comme conséquence directe du ralentissement économique, le taux de chômage devrait passer de 10,5% en 2016, à 11,7% en 2017, avant d'atteindre 13,2% en 2018, indique le FMI.

4.- Quelles perspectives

L'état de déchéance dans lequel se vautre la commune a fait sortir, finalement, de leur torpeur certaines bonnes volontés, jalouses de leur cité. Grâce à un sursaut d'orgueil citoyen et responsable qui a germé dans les réseaux sociaux, des jeunes de quartiers, résolus à redorer le blason terni au fil des ans de cette bourgade littorale, ont pris le taureau par les cornes pour sensibiliser la collectivité sur le cadre de vie et l'hygiène publique. Le quidam qui arpente les axes principaux, les boulevards Abdelkader Ziar et Emir

souligner Nabil Mouhoub, un des souscripteurs à cette action louable. Une manière de signifier en termes voilés, que l'apathie criante des élus locaux est mise à nu par ceux qui prônent l'action efficiente pour un meilleur cadre de vie. L'air à succès susurré par la vox populi ne tarde pas à faire effet boule de neige pour embrasser cette salubre entreprise dont l'initiateur n'est autre qu'un enfant de la commune, ingénieur d'Etat en écologie marine, fraîchement promu au poste de contrôleur principal d'hygiène et de

où il est fonctionnaire, et celle associative, à travers son action de proximité avec les citoyens-, d'autres craignent qu'ils soient effacés par l'effet qu'entraînera son aura populaire. Toutefois, les jeunes semblent saisir la portée de la salubrité publique et sont résolus à se battre à fer émoulu contre la paresse. «Nous sommes apolitiques, ce qui nous tient à cœur, c'est de mettre en œuvre le processus proposé par l'initiateur, en matière de bien-être public et nous espérons que notre action ne soit pas court-circuité



Khaled peut relever ce constat qui se résume en l'éradication de pas moins de six points noirs qui ternissaient le décor urbain, dont certains sont aménagés en espaces verts. Certaines ruelles briquées, leurs façades rafraîchies ou peintes ne donnent pas moins fière allure à la cité.

La Toile mobilise les jeunes

La page Facebook Bologhine ex-St-Eugène a enflammé les internautes et mobilisé les synergies autour du mot d'ordre «Naqî houmtak» (nettoie ton quartier). Cette consigne d'action commune, qui a vite fait le tour de la Toile, renseigne si besoin est que «ce qui n'a pas été fait l'espace de 20 ans par les gestionnaires de la cité est réalisé en un laps de temps extrêmement court avec les moyens du bord, loin d'être colossaux. Pour peu que la société civile s'emmêle à tous les niveaux et soit aidée par certains responsables de la commune, qui se terrent dans leurs bureaux», tient à

salubrité à la mairie, en l'occurrence Abdelaali Berkani.

Opération pilote réussie

Le jeune ingénieur, mû par la volonté de changer le look lugubre et insalubre que traîne comme un boulet la commune depuis des décades, a réussi à changer la donne. Du moins un début qui prête à l'optimisme en matière d'hygiène publique. Mais quelque part, cet écologiste pragmatique et désireux matérialiser son savoir sur le terrain de la commune dérange. On tient à l'étouffer, apprend-on de ses proches amis, car il refuse de cautionner le fonctionnement désuet et les habitudes amorphes dans lesquels se plaisent certains élus. Ne dit-on pas que l'habitude est une seconde nature ? Difficile, en effet, de changer les mœurs réfractaires à la belle ouvrage, inhibitrices de toute action bienfaisante. S'il est des élus qui lui reprochent de porter deux casquettes – celle de la commune,

par des responsables tapis dans l'ombre dans la commune», confient des jeunes qui, les manches retroussées, s'affairent à lustrer leur quartier dans les alentours du téléphérique et le lieudit le Plateau. A débarrasser l'environnement dans lequel évoluent les citoyens du décor décati. «Et ce n'est qu'une première étape pilote, car nous envisageons d'autres actions dans la durée et redorer le blason de Bologhine», renchérissent Chakib Touati et Youcef Tamzi, deux jeunes qui, parmi le groupe qui met du cœur à l'ouvrage, ambitionnent de rendre propre la commune de Bologhine. Une invite adressée à tous les administrés et surtout aux élus priés à «se froter» au terrain et aller à la rencontre du citoyen, insistent nos interlocuteurs qui refusent, par ailleurs, que leur initiative soit récupérée à des fins politiques ou électoralistes à l'approche à grands pas des municipales.

Langue arabe : Influence des réseaux sociaux sur le langage de la jeunesse

Réduit, simplifié, voire «malmené» par les jeunes algériens, le langage des réseaux sociaux peine à rassurer les gens, dont leurs parents, les enseignants de langues et aussi, nombre d'utilisateurs lesquels, se hâtent de trouver une parade à ce phénomène qui menace sérieusement les langues nationales du pays. Pour avoir une idée sur le sujet, le

fluence des réseaux sociaux sur le langage de la jeunesse. Elle a d'abord présenté une fiche technique des réseaux sociaux les plus connus comme Facebook, Twitter, YouTube Instagram et Snapchat, notamment, sans oublier de relever au passage le nombre d'abonnés ou utilisateurs dont ils disposent en Algérie et dans le monde.

nom de la modernité, du pragmatisme et tout ce qui s'ensuit. Selon le même sondage, les étudiants reprochent à la langue arabe son incapacité à évoluer, son manque de concision et autres arguments qui ne tiennent pas la route. Dans ce contexte, la conférencière a rappelé le principe de la concision des messages adopté par Twitter, pour citer



Haut conseil de la langue arabe, sis Bd Franklin Roosevelt (Alger), a abrité hier, une conférence débat sur l'influence des réseaux sociaux sur le langage de la jeunesse, animée par l'enseignante Souhila Bouazza, du centre universitaire de Tipasa. Face à une assistance moyenne, composée de personnalités nationales, d'universitaires et de cadres de l'institution, la conférencière a abordé le sujet de manière académique en procédant d'abord à la définition des termes «réseaux sociaux», «la langue», avant d'arriver à l'intitulé de son travail de recherche: «l'in-

L'universitaire devait ensuite parler des langues utilisées par les jeunes sur les réseaux sociaux, de manière générale, avant de relever les tendances enregistrées dans ce domaine, sur la base d'un sondage qu'elle a effectué précédemment au niveau de la faculté de journalisme de l'université d'Alger 3. Partant de là, elle a déploré l'utilisation de «mélanges» linguistiques entre les langues arabes et françaises avec le parler algérien, selon les régions du pays, les chiffres à la place des mots, également, sans oublier aussi de relever la «défiguration» de la langue arabe sur ces réseaux sociaux, au

nombre de termes, expressions et «tweets» qui illustrent clairement ses propos. Elle a critiqué aussi l'utilisation par les abonnés de certaines icônes «smiley» disponibles sur la plateforme pour exprimer leurs sentiments. Elle a conclu en souhaitant que les chercheurs et spécialistes de la langue arabe se penchent sur ce phénomène social et apportent des solutions pratiques et rapides au problème de la langue.

Mourad A.
28 Avril 2016

EL MOUJAHID
LA REVUE ALGÉRIENNE DE LA PENSÉE ET DU LANGAGE

Retrait par internet des expéditions ordinaires de jugements

et décisions de la justice :

281 000 documents prêts depuis 2015

Hamid Mecheri

L'introduction des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) dans le domaine de la justice constitue l'un des axes principaux de la réforme de la Justice dans notre pays. Visant à gagner en temps et à réduire le poids de la bureaucratie, l'introduction de ces nouvelles technologies, selon l'avis les experts, sont incontournables pour améliorer la relation entre l'administration et les citoyens. C'est le constat qu'a fait, lundi, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, durant son exposé en rapport avec la réforme et la modernisation du système judiciaire, devant les députés au siège du Sénat. En effet, le ministre a souligné que plus de 281 000 expéditions ordinaires de jugements et décisions de justice étaient prêtes, depuis 2015 au 23 décembre courant, au retrait sur Internet. Le ministre qui s'exprimait devant la commission des affaires juridiques, administratives et des droits de l'Homme du Conseil de la Nation a précisé que 281 195 expéditions de jugements et décisions de justice, portant signature électronique, étaient prêtes au retrait sur Internet entre le 20 août 2015 et le 23 décembre courant. Il a ajouté que les expéditions avec signature électronique émanant de la Cour suprême et du Conseil d'État s'élevaient pour la même période à 219 022, soit 191 108 expéditions pour la Cour suprême, et 27 914 pour le Conseil d'État. Le représentant du gouvernement a qualifié les réformes contenues dans le projet de loi, relatif à la réforme de la justice, de «saut qualitatif», vu le gain en temps et en moyens financiers qu'elles offrent. Dans ce sens, le ministre s'est axé sur l'introduction de la légalisation et de la signature dans le domaine de la justice. Cela vise, selon le ministre, à être sur le même niveau avec les standards internationaux en le domaine. Cette technique, utilisée déjà dans le secteur de l'assurance sociale, permettra beaucoup plus de fluidité dans le processus de délivrance des documents judiciaires (certificat de nationalité et casier judiciaire) pour le citoyen, à distance. Pour cela, le ministre a évoqué la mise en



place d'un centre informatique pour la personnalisation et conception des puces numériques, les supports utilisés dans ce sens. Le centre, en sorte de base de données, attaché au ministère de la Justice, est doté des installations modernes et sécurisées. Parmi les fonctions qui seront assignées à ce centre, le ministre cite, notamment, «l'inscription et l'enregistrement des employés et agents dépendant du ministère de la Justice, la personnalisation des puces numériques pour le système in-

formatique de la justice, assurer la véracité et l'authenticité de ces puces numériques, sauvegarder l'archive numérique, et veiller à ce que l'accès à ces données soit contrôlé». Dans le volet de la modernisation du système judiciaire, le ministre a évoqué aussi l'utilisation des techniques de «Skype» dans les procès en justice. Cette technique permettrait aux magistrats d'auditionner des témoins, à distance, sans nul besoin de se déplacer. Cela, quel que soit l'emplacement des personnes auditionnées, y compris ce qui résident à l'étranger. Par ailleurs, le ministre a affirmé que son secteur a vu la réalisation et le développement de plusieurs structures judiciaires. Louh a fait savoir que le secteur de la justice se dotera en 2017 de nouveaux sièges pour 7 Cours, 27 tribunaux, 6 tribunaux administratifs, 3 annexes de tribunaux et 6 centres régionaux d'archives judiciaires. Il a annoncé aussi le lancement, en 2018, des travaux des nouveaux sièges de 9 Cours de justice, 12 tribunaux, 7 tribunaux administratifs et deux annexes. Sur la même lancée, le ministre a rappelé que 21 structures ont été réceptionnées en 2016, dont 17 pour les services judiciaires (9 sièges de tribunaux). Il a été procédé, ajoute-t-il, durant cette année au réaménagement de 6 locaux, 3 sièges de Cours, 2 tribunaux et une annexe durant cette même année.

27 Décembre 2016

Le Courrier
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN d'Algérie

«L'Algérie n'a toujours pas de loi sur les réfugiés»

Mohamed Saïb Musette. Directeur de recherche au Cread, spécialiste des questions migratoires

Mohamed Saïb Musette est sociologue et directeur de recherche au Cread. C'est un fin spécialiste du fait migratoire. Dans cet entretien, il analyse avec acuité l'évolution des mobilités humaines qui transitent par notre pays. Il souligne que l'Algérie continue de résister à la politique de l'Union européenne en matière de gestion des flux migratoires en refusant d'installer des «centres de tri» sur son territoire. Le sociologue salue les dernières mesures prises en faveur des migrants tout en les considérant insuffisantes en l'absence d'une législation claire sur les réfugiés et le droit d'asile. Le chercheur plaide pour une politique plus «offensive» en Afrique en appelant notamment à capter les compétences issues du continent

africain, sachant que notre pays compte, dit-il, 8000 étudiants étrangers, dont 90% d'Africains qui sont boursiers de l'Etat algérien.

-Vous avez consacré une part importante de vos travaux à l'étude et l'analyse du fait migratoire. Une petite précision sémantique pour commencer: quelle est la différence entre «migrants» et «réfugiés»?

Pour opérer une distinction entre ces deux concepts, notez qu'un réfugié peut être considéré comme étant un migrant dans la mesure où c'est quelqu'un qui passe d'une frontière à une autre, d'un pays à un autre. C'est ce qui donne la notion de migrant. Le fait qu'on

franchisse une frontière fait de nous un migrant, d'un pays à un autre ou d'une zone à une autre, parce qu'on peut être migrant même à l'intérieur d'un même pays. En passant d'une wilaya à une autre, on a migré. Ça, c'est le sens littéral du mot, et c'est applicable aux réfugiés. Cependant, pour être considéré comme réfugié, c'est-à-dire obtenir le statut juridique et social du réfugié, là c'est toute une procédure qui va déterminer si la personne qui a traversé la frontière peut obtenir ce statut qui va lui assurer une protection internationale. Cela a été décidé depuis 1951 avec la Convention de Genève. Il y a des protocoles additionnels qui ont été mis en œuvre par la suite – parce que la Convention de Genève à l'époque ne considérait comme réfugiés

que les Européens impliqués dans la Seconde Guerre mondiale –, par exemple le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. Ces protocoles additionnels ont été étendus, y compris aux pays africains, aux pays qui étaient engagés dans la décolonisation. Il faut savoir que durant la Guerre de Libération nationale, les Algériens n'avaient pas accès au statut de réfugié parce que la loi ne s'appliquait pas à eux. Il a fallu une grosse bataille juridique pour donner aux militants nationalistes algériens, aux combattants qui étaient à l'étranger, le statut de réfugiés afin qu'ils bénéficient d'une protection internationale. Et aujourd'hui, l'Algérie n'a toujours pas de loi sur les réfugiés.

- Concrètement, qu'est-ce qui empêche, selon vous, la promulgation d'une loi qui octroie clairement le droit d'asile ?

Je pense que c'est un problème lié au contexte. Moi, quand j'ai commencé à étudier la situation des étrangers en Algérie, j'ai constaté que la majorité d'entre eux sont des Sahraouis. Sur les 250 000 ou 300 000 étrangers présents en Algérie, la moitié sont des Sahraouis. Deuxième cas dans lequel l'Algérie s'est engagée depuis très longtemps : les réfugiés palestiniens. Les Palestiniens qui sont chez nous ont bénéficié d'un statut de réfugié, mais pas encore d'une protection des Nations unies, ils sont sous une protection spéciale. La majorité des populations (d'origine étrangère) présentes en Algérie ont un statut de réfugiés politiques, généralement parce que les Etats dont ils sont issus sont en conflit, ou bien des groupes sont en conflit sur leur territoire, et ils sont pris en charge par les Nations unies, ce qui veut dire qu'il y a une reconnaissance internationale de leur statut et qu'il y a beaucoup de pays qui font des donations. Maintenant, si on regarde les nouvelles vagues de personnes qui arrivent et qui réclament le statut de réfugié, de quelle manière va-t-on s'y prendre ? La donne se complique davantage avec les Syriens. L'Algérie a pris une position vis-à-vis de ce problème en disant que c'est une solution politique qui réglera le conflit en Syrie, et que les opérations militaires ne peuvent qu'aggraver la situation. Est-ce que l'Algérie peut leur octroyer le statut de réfugiés ? Il faut noter, par ailleurs, que le statut de réfugié repose aussi sur le HCR qui doit démontrer qu'effectivement ces personnes sont menacées ou se sentent menacées. Toutes ces personnes déplacées ont besoin de vivre et de vivre dignement. Que faut-il faire ? Quel statut doit-on leur accorder ?

Voilà une troisième complexité, ce qui fait que chaque fois qu'on avance dans la rédaction de la loi (sur les réfugiés, nldr), on se retrouve avec d'autres facteurs, d'autres situations complexes dont il faudra tenir compte. Parce qu'il faut

sortir avec un texte juridique qui serait appliqué à tout le monde, ce ne sera pas un texte fait pour une population donnée. Les Libyens qui fuient leur pays pourraient demander l'asile eux aussi, quelle que soit leur tendance. Un islamiste libyen peut demander l'asile dans ces conditions parce qu'il se sent menacé. Une loi est ouverte à tous les cas d'espèce, il n'y a pas de disposition particulière. Que doit-on faire dans ce cas ? On sera obligé d'accepter. Par conséquent, il faut un texte d'une haute maturité pour pouvoir se donner les moyens de régler ce problème. Donc, voilà un peu la situation et ce n'est pas propre à l'Algérie. L'Europe a connu aussi sa crise des réfugiés. Schengen a failli éclater, s'il n'a pas déjà éclaté pour certains pays. Les Nations unies ont tenu une réunion l'année dernière pour dire attention, nous allons vers une problématique des réfugiés qui commence à devenir polysémique. Chacun veut donner sa signification, poser des contours, des limites... Revenons maintenant au cas des Subsahariens qui viennent ici. Il y en a qui viennent demander l'asile politique. Et ceux-là, ils savent bien à qui s'adresser. Ils vont au HCR pour déposer leur demande. Le HCR met six mois ou une année pour déterminer si réellement la personne est menacée dans son pays.

- Vous avez constamment rappelé que les flux migratoires et les mouvements de populations avec les pays du Sahel sont anciens, notamment chez les Touareg. Quelle lecture faites-vous de l'immigration en Algérie aujourd'hui, et particulièrement la migration subsaharienne au cours de ces dernières années ?

Moi j'avais daté cela autour du début des années 2000 et la crise en Côte d'Ivoire. Quand on regarde la carte de l'Afrique, c'était la Côte d'Ivoire qui captait la majorité des migrants africains dans la côte Ouest. Il y avait également la Libye qui attirait beaucoup de migrants. El Gueddafi en faisait d'ailleurs une carte politique avec les pays de la région de l'Est. Après le déclenchement de la crise en Côte d'Ivoire, beaucoup d'immigrants ont perdu leur travail, sont partis sur d'autres voies, d'autres circuits, pour chercher du boulot. Il y avait près de deux millions de migrants en Côte d'Ivoire à l'époque, vous imaginez ? Notez que certaines tribus en Afrique ont une forte tradition migratoire. Ce sont des tribus entières parfois qui se déplacent. Certains responsables africains nous disaient que l'émigration dans certaines tribus est un phénomène social pratiquement inévitable. Si un homme adulte ne quitte pas sa tribu pour aller ailleurs et ramener de quoi nourrir les siens, ce n'est pas un homme.

- Les nouvelles mesures du gouvernement prévoient la possibilité

d'offrir des emplois en règle aux immigrés subsahariens, notamment dans le BTP. D'aucuns se demandent : pourquoi l'Algérie ne les régularise tout simplement pas ? Même ceux qui sont installés ici depuis plusieurs années, qui ont un emploi régulier, peinent à obtenir un titre de séjour et un permis de travail... En dehors des réfugiés, il y a un processus de régularisation. L'Algérie ne refuse pas la régularisation. Mais ça se fait disons au cas par cas. C'est vrai que l'Algérie ne régularise pas massivement. D'ailleurs, beaucoup de pays hésitent d'y aller. Le Maroc vient d'en faire les frais. C'est la deuxième vague de régularisation qu'il a lancée, mais pour une régularisation d'une année. Cela veut dire qu'on reste dans le travail temporaire. On le sait très bien, tous les pays qui ont utilisé la régularisation temporaire ont échoué.

- Pour quelle raison ?

La migration obéit à des facteurs humains. Prenez le plus simple des flux migratoires : les étudiants. Vous ne pouvez pas dire à un étudiant qui suit ses études dans un autre pays et qui rencontre une copine et se marie avec elle : «Toi, tu étais programmé pour retourner dans ton pays au bout de quatre ans». Les travailleurs, c'est la même chose. Le premier pays qui l'a utilisé massivement, c'est l'Allemagne avec le système des «guest workers». Des Turcs principalement. Les travailleurs invités sont autorisés à rester une année. Maintenant, on a inventé la migration circulaire : tu peux venir pour deux ou trois ans et tu repars avec la possibilité de revenir. Pour moi, ce sont des dispositifs hypocrites. Si on régularise, il faut adopter un processus d'installation normal et non pas une régularisation d'une année. En Algérie, comme au Qatar et en Arabie Saoudite, nous avons aussi des «guest workers» qui suivent leur entreprise. L'entreprise qui vient ramène ses travailleurs, et quand elle repart tous ses travailleurs partent avec elle. Leurs passeports sont bloqués. C'est ce qu'on a fait avec les travailleurs chinois. Tous les pays du Golfe utilisent ce procédé. L'entreprise devient le tuteur de l'individu. Le travailleur ne reçoit que la moitié de son salaire, et ce n'est qu'au terme de son contrat qu'il perçoit la totalité de sa rémunération, et qu'on lui rend son passeport pour retourner dans son pays. Ce que nous, les sociologues, dénonçons. Nous considérons ces travailleurs comme les esclaves des temps modernes. Dans le cas des travailleurs chinois en Algérie, ils sont recrutés sur le tas, sans dossier, parfois uniquement sur l'apparence physique. Il y a un cas qui m'est resté gravé dans la mémoire...

MILA :

Vers la restauration du moulin historique de Sennaoua

Mila- La bâtisse du vieux moulin à grains, située à Sennaoua à l'est de la ville, dont « l'histoire reste indissociable de celle du mouvement national » fait l'objet d'efforts pour sa restauration. Ce moulin qui appartenait durant la période coloniale à un couple de colon, les Verges, avait été loué entre 1948 et 1950 par Lakhdar Bentobal, un des dirigeants historiques du Mouvement national qui l'avait d'abord transformé en lieu clandestin de réunions des militants du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) puis s'en était servi pour cacher les armes collectées après la création de l'Organisation spéciale (OS) en 1947. Selon le Moudjahid Abdelmalek Boulmerka, président de l'association culturelle 8 mai 1945, le moulin de Sennaoua



jouissait d'un emplacement « parfait » pour tenir son rôle. Se situant sur la ligne des bus venant de Constantine, il permettait aux militants de se déplacer sans se faire remarquer par la police française. La bâtisse avait abrité, entre 1948 et 1950, de nombreuses rencontres secrètes auxquelles avaient participé de grands noms de la Révolution algérienne tels que Abdelhafid Boussouf, Didouche Mourad, Zighoud Youcef, Mohamed Boudiaf, Hocine Aït Ahmed et Lakhdar Bentobal, se souvient M. Boulmerka. Situé à proximité de la nouvelle résidence de la wilaya, en construction dans la localité de Sennaoua, « l'historique meunerie a failli être démolie avant que les autorités de la wilaya ne décident de la conserver et de la restaurer » pour protéger la mémoire militante de la région...



29 Aout 2017



De rares photos de la joie des algériens le 5 juillet 1962



En consultant les archives des photos des agences de presse, on tombe sur des images rarement vues dans la presse algérienne, datant du 5 juillet 1962 et des jours qui l'ont précédé et suivi. Un jour historique qui a couronné la plus grande révolution du 20e siècle, mis fin à l'occupation française et a abouti à l'indépendance de l'Algérie. Le peuple algérien, qui a longtemps souffert des affres du colonialisme, a voté massivement en faveur de l'indépendance lors du référendum d'autodétermination, et est descendu dans les rues célébrer sa liberté arrachée au prix d'innombrables sacrifices.

Pour beaucoup d'Algériens aujourd'hui, jeunes et moins jeunes, il est difficile de se mettre dans la peau de leurs concitoyens de 1962 et d'imaginer leur état d'esprit ce jour-là. Les échecs de l'indépendance, les désillusions et le contexte politique et économique en 2017 favorisent



plutôt un révisionnisme pessimiste de l'histoire. Ces clichés donnent néanmoins un aperçu de ce qu'était l'effervescence populaire ce jour-là. Dans les yeux des femmes et des hommes, jeunes et moins jeunes, on peut lire la confiance en la promesse de l'indépendance et du projet national.

On voit la joie d'un peuple qui reprend sa liberté 132 ans après. Un sentiment plus fort que tous les mots...indescriptible!

HAMDI Baala
05 Juillet 2017

HUFFPOST

QUELQUES EVENEMENTS

QUI ONT FAIT LA « UNE » DE LA PRESSE

- 06/09/17 : Rentrée scolaire : Quand l'austérité touche l'école.
- 07/09/17 : Appel d'universitaires et d'intellectuels pour une élection présidentielle anticipée.
- 08/09/17 : Oran se souviendra de l'été 2017.
- 14/09/17 : Ouyahia face à la crise financière ça passe ou ça casse !
- 21/09/17 : Années 70 : les Algériens nostalgiques de cette époque « la belle époque», vraiment ?
- 22/09/17 : Zaki project : un projet musical ouvert, sans garde-fou.
- 26/09/17 : Voitures autonomes : »Intel et Wayno renforcent leur collaboration«.
- 02/10/17 : Ouyahia donne le signal pour l'exploitation du gaz de schiste « les hydrocarbures encore et toujours».
- 03/10/17 : référendum pour l'indépendance de la Catalogne vue d'Algérie : autonomie ou sécession ?
- 22/10/17 : Algérie- Maroc « La tension monte d'un cran «.
- 23/10/17 : milieux d'affaires et pouvoir politique : Ali Haddad, l'argent et la succession.
- 30/10/17 : Marche imposante à Bejaia « Cessez de bloquer Cévital !»

Avis de naissance :

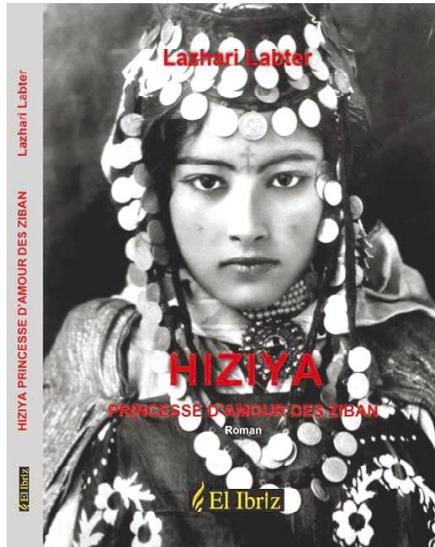
Le cdes a le plaisir de vous informer de la parution du N° 1 de la NRP en Arabe

مركز التوثيق الاقتصادي والاجتماعي يعلمكم انه تم اصدار العدد الاول من مختارات الصحف باللغة العربية

[BIBLIOGRAPHIE]

Hiziya Princesse d'amour des Ziban Lazhari Labter

Editions El Ibriz, Alger 2017

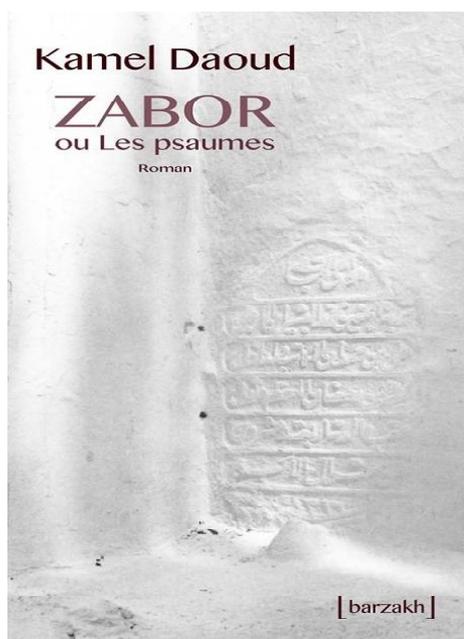


Issue de la grande et riche famille des Bouakkaz, établie dans la petite oasis de Sidi Khaled, pas loin de Biskra, de la puissante tribu des Dhouaouda, descendants des Banou Hilal, Hiziya, qu'on dit princesse, voit le jour en 1855, huit siècles après les invasions des troupes hilaliennes, composées d'hommes essentiellement dont les survivants prirent épouse dans les tribus berbères et se fondirent en eux

Zabor ou Les psaumes

Kamel DAOUD

Barzakh et Actes-Sud Éditions, Alger-Paris, 2017

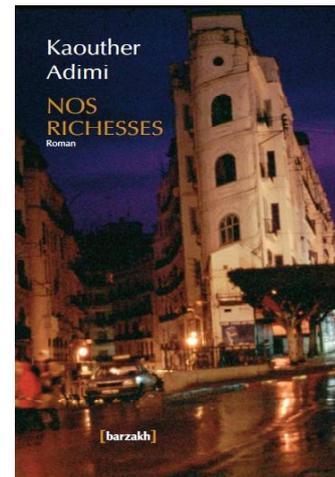


Fable, parabole, confession vertigineuse, le deuxième roman de Kamel Daoud célèbre l'insolente nécessité de la fiction en confrontant les livres sacrés à la liberté de créer. Telle une Shéhérazade ultime et parfaite, Zabor échappe au vide en sauvant ses semblables par la puissance suprême de l'écriture, par l'iconoclaste vérité de l'imaginaire.

Nos richesses

Kaouther Adimi

Editions Barzakh Actes-Sud, Alger Paris 2017

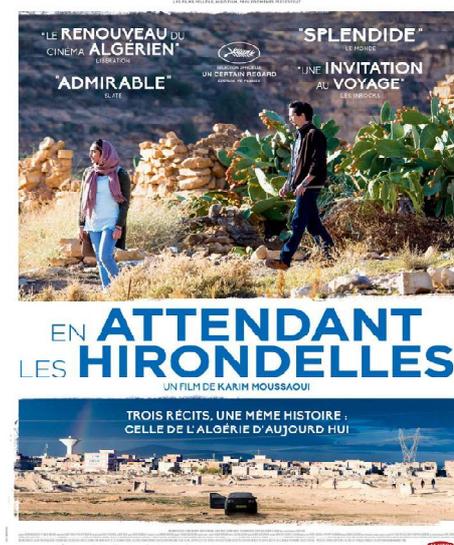


En 1935, Edmond Charlot a vingt ans et il rentre à Alger avec une seule idée en tête, prendre exemple sur Adrienne Monnier et sa librairie parisienne. Charlot le sait, sa vocation est d'accoucher, de choisir de jeunes écrivains de la Méditerranée, sans distinction de langue ou de religion. Placée sous l'égide de Giono, sa minuscule librairie est baptisée Les Vraies Richesses. Et pour inaugurer son catalogue, il publie le premier texte d'un inconnu : Albert Camus. Charlot exulte, ignorant encore que vouer sa vie aux livres, c'est aussi la sacrifier aux aléas de l'infortune. Et à ceux de l'Histoire. Car la révolte gronde en Algérie en cette veille de Seconde Guerre mondiale.

[FILM]

EN ATTENDANT LES HIRONDELLES

Réalisateur : Karim Moussaoui 2017



Aujourd'hui, en Algérie. Passé et présent s'entrechoquent dans les vies d'un riche promoteur immobilier, d'un neurologue ambitieux rattrapé par son passé, et d'une jeune femme tiraillée entre la voie de la raison et ses sentiments. Trois histoires qui nous plongent dans l'âme humaine de la société arabe contemporaine.